



## Question pratique pour le divorce

Par **gallon\_old**, le **29/07/2007** à **20:33**

mon mari et moi divorçons à l'amiable .j'ai le droit à l'aide juridictionnelle totale tandis que mon mari n'a pas le droit du tout à l'aide juridictionnelle.avons nous le droit ou la possibilité de prendre le même avocat ? y aurait il conflit d'intérêt ?

Par **Dinah**, le **30/07/2007** à **10:47**

Bonjour.

Il n'y a pas d'interdiction de principe ; vous avez tout-à-fait le droit de prendre le même avocat.

Cependant, cela peut poser problème ; en effet, si un désaccord survient, l'avocat ne pourra plus défendre ni l'un ni l'autre de ses clients et il faudra choisir deux autres avocats.

Donc ne choisissez le même avocat que si vous êtes certains que vous serez en accord sur tout pendant toute la procédure !

Par **gallon\_old**, le **30/07/2007** à **14:29**

je te remercie de ta réponse et je suis à présent bien informée  
vanessa